



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/030

Genève, le 30 mars 2021

CONCERNE :

Demande d'informations sur les poissons marins ornementaux vivants
ne figurant pas aux annexes de la CITES

1. A sa 14^e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté la décision 18.296, *Poissons marins ornementaux*, comme suit :

18.296 À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat, sous réserve d'un financement externe :

- a) *établit un atelier technique pour étudier les priorités, en termes de besoins de conservation et de gestion, liées au commerce mondial de poissons marins ornementaux ne figurant pas aux annexes de la CITES et plus particulièrement les données relatives aux pays importateurs et aux pays exportateurs ;*
 - b) *invite le Comité pour les animaux ainsi que les représentants des pays de l'aire de répartition, des pays exportateurs et des pays importateurs, des parties prenantes de la pêche, du secteur d'activité concerné, et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, à participer à cet atelier ;*
 - c) *engage les experts compétents pour préparer les documents de l'atelier sur la biologie, l'état de conservation, le commerce et la gestion des poissons marins ornementaux, les réglementations applicables au commerce de ces espèces, et la lutte contre la fraude, et invite les participants à fournir à l'atelier des informations et des expertises pertinentes ;*
 - d) *soumet les conclusions et recommandations de cet atelier au Comité pour les animaux ;*
2. Le Secrétariat s'est adressé au Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC) pour soutenir la mise en œuvre de cette décision, grâce aux financements reçus des États-Unis d'Amérique, de la Suisse et de l'Union européenne.
3. En vertu du paragraphe c) de la décision 18.296, le UNEP-WCMC a élaboré un questionnaire pour recueillir des informations sur les poissons marins ornementaux vivants ne figurant pas aux annexes de la CITES, et notamment sur les questions suivantes :
- a) les niveaux du commerce international des poissons marins ornementaux vivants ne figurant pas aux annexes de la CITES ;
 - b) la biologie et l'état de conservation des principaux poissons marins ornementaux ne figurant pas aux annexes de la CITES qui font l'objet d'un commerce international de spécimens vivants ; et
 - c) la gestion nationale/régionale (et/ou locale) de la pêche des poissons marins ornementaux vivants ne figurant pas aux annexes de la CITES faisant l'objet d'un commerce international.

4. Les informations recueillies seront utilisées dans le cadre de l'atelier technique mentionné au paragraphe a) de la même décision qui se réunira à une date ultérieure.
5. Les Parties sont invitées à accéder au questionnaire via le lien suivant <https://www.surveymonkey.co.uk/r/B7PDVTY> et à soumettre leurs réponses avant le **4 mai 2021**.